

COUR D'APPEL D'ORLEANS

TRIBUNAL POUR ENFANTS

45044 ORLEANS CEDEX 1

Secteur : A
Affaire : A15/0285 (Assistance éducative)
Parquet :
Ordonnance N°235/16

ORDONNANCE AUX FINS DE L'ACCOMPLISSEMENT PROVISOIRE

Nous, Marie-Béatrice THIERCELIN, Juge des Enfants au Tribunal de Grande Instance d'Orléans ;

Vu les dispositions des articles 375 et suivants du Code Civil et 1181 et suivants du Nouveau Code de Procédure Civile relatifs à l'assistance éducative ;

Vu les dispositions des articles 514 du Code de Procédure Civile relatifs à l'exécution provisoire ;

Vu l'article 2 de l'ordonnance 58-101 du 23 Décembre 1958 relative à la protection de l'enfance et de l'adolescence en danger ;

Vu la procédure concernant :

, né le 25 Décembre 1999

Vu l'urgence ;

Par requête reçue au greffe le 6 Novembre 2015, le juge des enfants a été saisi par , mineur de nationalité étrangère qui ne disposait d'aucune attache familiale connue sur le territoire national, que son isolement mettait gravement en danger, notamment sur le plan physique.

Vu l'article 375 du code civil, les articles 1181 et suivants du code de procédure civile ;

Le document dont était porteur n'est pas valable. Il convient dès lors de procéder à une évaluation afin de déterminer s'il est mineur isolé et non accompagné sur le territoire national. A cette fin et dans l'attente de cette évaluation il sera confié à l'Aide Sociale à l'Enfance.

PAR CES MOTIFS :

CONFIONS provisoirement à l'Aide Sociale à l'Enfance,

ORDONNONS l'exécution provisoire de la présente ordonnance,

MENTIONNONS que le délai d'appel est de QUINZE JOURS à compter de la notification et que l'appel doit être formé par déclaration verbale ou lettre recommandée avec accusé de réception faite ou adressée au Greffe de la Cour d'Appel d'ORLEANS - Service des appels, 2ème étage, 44 rue de la Bretonnerie - (une copie de la présente décision devra être jointe par l'appelant à la déclaration d'appel).

Fait en notre cabinet,
A Orléans, le Vendredi 09 Septembre 2016
LE JUGE DES ENFANTS.

Pour Copie certifiée conforme
Le Greffier

